

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 21 janvier 2010
à la Salle de spectacles**

5ème séance 2009-2010

Séance du jeudi 21 janvier 2010, 20 heures 15.

Présidence de Mme Rosana Joliat, Présidente

La Présidente salue Mme la Syndique, Mmes et MM. les membres de la Municipalité, l'huissier, M. François Tabanyi, les membres du bureau du Conseil, Mme Barbara Baumann M. Jean-Pierre Glaus, aux représentants de la presse ainsi qu'à l'équipe de l'association Videoartvision. Elle salue le public et les téléspectateurs qui suivront les débats en différé sur la chaîne " météo " de TVT services SA.

Conformément à l'art. 66 du règlement de notre Conseil communal, elle prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 67 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s : 6 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Barraud Pascal	Montalbano Laura
Brandt Thierry	Rittiner Martial
Keita Mady	Roulier Jean-Daniel

Absent-e-s : 3 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM :

Hemma Devries Ali	Martinelli Guildo
Vega Raquel	

3 conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente demande si il y a d'autres excusés, comme ce n'est pas le cas, elle déclare la séance ouverte.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Après s'être assurée que chaque conseillère et conseiller a bien reçu l'ordre du jour, la Présidente annonce que le bureau du conseil a reçu en début de séance les motions, postulats et résolutions suivants, qui seront traités en priorité sous le point 15 de l'ordre du jour. :

- Postulat de M. Dupuis Jean-Marc
- Interpellation de M. Rohrbach Daniel

La Présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1.-Adoption de l'ordre du jour.
- 2.-Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2009.
- 3.-Démission – Assermentations.
- 4.-Modification(s) éventuelles dans la composition des commissions permanentes.

- 5.-Communications de la Présidence.
- 6.-Communications de la Municipalité :
 - o Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Pierre Leyvraz sur la formation à la démocratie.
- 7.-Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 8.-Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
- 9.-Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- 10.-Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux - art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal.
- 11.-Développement du postulat signé par les Verts, les Socialistes et la Fourmi rouge, intitulé : "*pour plus de sécurité à la gare de Renens*".
M. Olivier Barraud.
- 12.-Rapport de la commission chargée de l'examen préalable du postulat Safai "*Pour un terrain synthétique au stade du Censuy*".
M. Nicolas Freymond, président-rapporteur.
- 13.-Rapport de la commission chargée de l'examen préalable du postulat du groupe "*Les Verts*" : *des coursiers à vélo à Renens*.
M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.
- 14.-Préavis No 83-2009 - Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.
Dépôt du préavis-discussion préalable.
- 15.-Motions, postulats, interpellations.
- 16.-Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2009

La Présidente ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

La Présidente remercie Mme Arielle Bonzon pour son travail et Mme Suzanne Sisto-Zoller pour sa relecture en lui souhaitant un prompt rétablissement.

3. Démission et assermentations.

La Présidente donne lecture de la lettre de démission de **M. Thierry Oppikofer** (Les Verts) du 3 janvier 2010 :

Mme la Présidente, Mmes et MM. les conseillères et conseillers,

Après plus de neuf années passées dans la région Lausannoise et avec la fin de ma thèse de doctorat à l'Université de Lausanne, est venu le temps pour moi de changer d'horizon. Un autre mode de vie et une nouvelle expérience professionnelle m'attendent en Norvège et je m'en réjouis. Mais ce changement comporte l'inconvénient de devoir quitter la ville de Renens que j'ai appris à beaucoup apprécier pour son cadre multiculturel et son développement et de quitter ma fonction de conseiller communal. J'ai eu beaucoup de plaisir de débattre avec mes collègues au sein de commissions ou en plénum et je souhaite à toutes et à tous de fructueux et cordiaux débats dans le futur. Avec mes cordiales salutations et au plaisir de vous revoir bientôt.

M. Jakup Ahmeti membre de la liste complémentaire du groupe Les Verts a été élu lors de la séance de bureau du 12 janvier dernier.

Pour le groupe PLR nous avons protocolé la démission de **M. Walter Siegrist** lors de notre séance du mois de décembre. C'est donc **M. Martial Rittiner**, membre des viennnent-ensuite qui sera assermenté lors de la séance du mois de mars. En effet ce soir M. Rittiner est retenu pour des raisons professionnelles et ne pourra pas être assermenté.

M. Jakup Ahmeti est assermenté conformément à l'article 6 du règlement de notre conseil.

4. Modification(s)éventuelle(s) dans la composition des commissions permanentes.

Conformément à l'article 41 du règlement du conseil, lorsqu'un siège de vient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait attribué.

M. Jean-Daniel Roulier (PLR) sera nommé à la commission de recours en matière d'impôts suite à la démission de M. Siegrist.

Il n'y a pas d'autre changement au sein des diverses commissions. La discussion est close.

5. Communication de la Présidence.

La dénomination du groupe RCDR n'aura plus lieu d'être. En effet, le nom du groupe et du parti est depuis le 1^{er} janvier dernier : le PLR, ceci conformément à la loi sur les fusions de partis.

Nous avons reçu une invitation du Président du Conseil Communal d'Ecublens pour une présentation concernant la nouvelle machine pour le dépouillement des élections et des votations. Le bureau du Conseil ainsi que le 1^{er} Vice-président se rendra le mercredi 3 mars à Ecublens.

Le prochain scrutin aura lieu le 7 mars prochain. Une invitation soit pour les bureaux de votes, soit pour les dépouillements sera envoyée par le secrétariat, cette semaine.

Le bureau du Conseil tient également à remercier la Municipalité pour l'impression de l'amendement au budget 2010. Document qui fera partie intégrante de notre budget.

En date du 18 janvier dernier, la Présidente a assisté au rapport annuel de la commission du feu.

La Présidente ouvre la discussion sur les communications de la présidence. La discussion n'est pas utilisée.

6 Communications de la Municipalité

La Présidente donne la parole à Mme la Syndique, qui salue le Conseil et annonce qu'elle n'a pas d'autre communication.

La Présidente ouvre la discussion sur le document : " Communiqué de la Municipalité N° 4 2009-2010 ". La discussion n'est pas utilisée.

La Présidente ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean- Pierre Leyvraz sur la formation à la démocratie.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) remercie la Municipalité de sa réponse qui lui paraît satisfaisante. Il ne savait pas où en était question d'instruction civique. Il regarde les objectifs qui sont indiqués dans la loi et c'est exactement ce qu'il aurait mis. Il voit aussi le Quizz civique et plusieurs initiatives intéressantes. Ce n'est peut-être pas toujours suffisant, cependant il est très satisfait que l'on fasse tout ça.

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) : " Petite remarque concernant l'interpellation posée au mois de décembre suite au plan de quartier, au plan Directeur localisé du Terminus. Un embryon de réponse très vague avait été fait par Mme Maystre. Je ne me satisfais pas de cette réponse, même si c'est pour dire qu'on va peut-être commencer et se mettre au travail et travailler avec Crissier. Je veux des réponses précises et dès que vous les avez, merci de me les transmettre.

Par la même occasion, j'aimerais savoir ce qu'il en est de Malley car là aussi il faudra travailler avec les communes de l'Est. "

Mme Tinetta Maystre, Municipale : " En effet, un embryon de réponse a été donné et M. Dupuis m'avait signifié que la réponse ne suffisait pas, ce que je comprends. Il n'y a pas d'élément neuf aujourd'hui, cependant une réponse plus complète sera donnée la prochaine fois. "

M. Laurent Desarzens (les Verts) : " En ce qui concerne le Hockey sur glace, un sport pour tous et aussi pour les filles, voici le 4 ème chapitre.

Lors de notre dernière séance, la Municipalité annonçait qu'elle attendait une réponse du mouvement Junior à notre interpellation. La Municipalité m'a transmis entre-temps cette réponse que j'interprète au nom des signataires de cette interpellation.

La direction du Mouvement Junior répond que, certes la structure est faite pour accueillir les filles et qu'une monitrice fait également partie de leur Staff et que des efforts ont déjà été engagés. Plus loin il est rajouté ceci : la promotion de notre sport est étroitement liée aux médias et à l'image masculine que l'on veut bien lui faire porter. Faute de moyens supplémentaires et au vu de la diversité des sports proposés dans notre région, il nous est actuellement impossible de cibler la promotion du hockey sur glace uniquement pour les jeunes filles. A cet effet, nous sommes ouverts à toutes propositions supplémentaires qui peuvent émaner de vos autorités afin d'inciter les jeunes enfants de 3 à 9 ans, filles comme garçons, à venir essayer notre sport favori.

Il est surprenant qu'une structure disposant d'environ 400.000.- frs de budget annuel, ne puisse pas cibler intentionnellement sa promotion aussi pour les filles et pas uniquement pour les filles sans frais supplémentaires, d'autant plus que dans sa lettre du 7 octobre dernier, la Municipalité demandait ceci : " Quelles éventuelles mesures de soutien concrètes et complémentaires pourrait émaner de la part des autorités Municipales des communes impliquées auprès du mouvement des 4 Clubs ? " Sous-entendu nous sommes prêts à vous aider, y compris avec un subside, c'est comme ça que je l'interprète. En résumé, la Municipalité intervient pour demander ce que l'on peut faire de plus pour le Hockey des filles, quitte à aider financièrement et le Mouvement Junior à qui ce paragraphe a probablement échappé demande quelles sont les propositions supplémentaires qui peuvent émaner de nos autorités. Bref, il y a un peu d'incompréhension et un nouvel échange de propos s'avère probablement nécessaire pour une meilleure entente. Ceci dit il y a aussi de très bonnes intentions dans la réponse du Mouvement Junior. Je remercie la Municipalité pour son travail dans ce dossier. "

La parole n'est plus demandée, la discussion est close sur les communications de la Municipalité.

7. Communications de la Commission des Finances.

M. Raymond Jean-Marc, président de la commission des finances :

" Lors de sa dernière séance, la commission des Finances a examiné et pris position sur le préavis suivant : Préavis 83-2009 - Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.

Les montants prévus pour la réalisation de ces secteurs de stationnement figurant au plan des investissements ne sont pas suffisants comme mentionné dans le préavis. Ils sont dépassés de presque 80%. La commission a examiné en particulier le montant de 30.000.- frs destiné à la communication. Elle trouve étrange que ce montant figure dans le budget de fonctionnement alors qu'il apparaît très clairement que ce montant devrait figurer dans le montant total des investissements. Elle demande à la Municipalité de bien vouloir justifier cet écart de procédure, auquel cas le montant total des investissements serait bien de 180.000.-frs et pas de 150.000.- frs.

Un autre sujet de préoccupation de la commission : il s'agit de la décision de la Municipalité de créer un fonds affecté pour les recettes des macarons, paragraphe 5.7 du préavis. Soit, cette décision n'en est pas une et en conséquent elle ne devrait pas

figurer dans ce préavis, dans le cas contraire, elle doit faire l'objet d'une décision du Conseil. Cette manière de faire paraît du moins inadéquate aux yeux de la commission des Finances qui se prononce contre à une très large majorité. Elle souhaite que la Municipalité s'explique de manière plus concrète sur son intention à ce sujet, car sans alimenter un compte sur un " carnet d'épargne ", je ne vois pas comment avec un budget déficitaire elle pourrait approvisionner un tel fonds. Il faut voir ce qui s'est passé avec les autres fonds affectés qui ne sont approvisionnés que de manière virtuelle, exemple le fonds pour le réseau d'égouts dont plus de 11 millions sont provisionnés, mais nous n'avons pas le premier franc.

Après une longue discussion sur les sujets cités plus haut, la commission accepte les incidences financières de ce préavis. "

La discussion n'est pas utilisée.

8. Communications éventuelles de la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC).

Elodie Golaz (présidente de la CARIC), informe que la commission s'est réunie le 7 janvier dernier. Lors de cette séance, elle a décidé de

- passer en revue l'inventaire des collaborations intercommunales dont Renens fait partie, inventaire qui a été transmis aux membres de la CARIC, ces derniers jours.
- visiter le SDOL, le PALM et ceci d'ici le mois de mai.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close.

9. Communications éventuelles de la commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT).

M. Laurent Desarzens (président de la CUAT), rappelle aux membres de la commission qu'ils ont rendez-vous le mercredi 27 janvier à 19h30, au CTC, pour prendre connaissance du projet Florissant sur le plan technique.

Un prochain rendez-vous, est prévu, le jeudi 18 mars à 20h00 au centre TL, en Perrelet en compagnie des collègues des commissions de Crissier et de Prilly, pour prendre connaissance du dossier du futur tramway qui traversera nos communes.

La discussion n'est pas utilisée. Elle est close.

10. Rapport(s) éventuel(s) des membres intercommunaux- art. 40, lettre g du règlement du Conseil communal.

La présidente donne lecture de l'art.40. dernier alinéa : *Le Conseil nomme sous point g, ses délégués aux conseils intercommunaux des associations de communes ou groupements,*

dont la commune fait partie. Ceux-ci rapportent au Conseil, au moins une fois par année, sur leurs activités.

M. Olivier Barraud (PSR) : " La Commission de gestion de l'association pour la police de l'Ouest Lausannois, sécurité de l'Ouest Lausannois commencera bientôt son travail de gestion. Si vous avez des éléments ou questions que vous aimeriez poser concernant la Police de l'Ouest, je vous invite à vous adresser à moi, étant donné que je suis président de la commission de gestion et je me ferai votre porte-parole très volontiers. Pour l'instant, personne ne s'est jamais manifesté depuis la création. "

La discussion n'est plus utilisée, elle est close.

11. Développement du postulat signé par les Verts, les Socialistes, la Fourmi rouge intitulé « pour plus de sécurité à la gare de Renens ».

M. Olivier Barraud (PSR) : " La gare de Renens, 4^{ème} ville du canton.

L'histoire moderne de la ville de Renens est intimement liée aux chemins de fer. En effet, à la fin de l'année 1875, la Compagnie des chemins de fer de la Suisse-Occidentale décida de créer une grande gare de triage à Renens. La nouvelle gare fut ouverte au service le 1^{er} juillet 1876. Après la fusion, en 1890 de la compagnie de la Suisse-Occidentale avec celle du Jura-Berne-Lucerne qui forma la plus puissante entreprise de transport en Suisse, le trafic devint surtout considérable à partir de 1903 où le réseau fut racheté par la Confédération.

La gare de Renens, nœud ferroviaire important, sera rénovée à l'horizon 2012 et des millions seront investis pour sa transformation. En termes de bassin de population desservie, la gare de Renens sera probablement la troisième gare de Suisse romande en 2020, juste derrière Genève et Lausanne.

Donc, elle se doit d'être

- Une carte de visite pour notre ville
- Une incitation à découvrir notre ville
- Un lieu de rencontre et de passage convivial, c'est -à-dire plaisant et sûr.

D'aucun constate malheureusement que divers groupes y prennent leur « résidence occasionnelle » et développent des comportements relevant de l'incivilité et du manque de respect.

Ainsi en matière de sécurité, le subjectif personnel et collectif divergent fréquemment des faits objectifs réellement recensés. Néanmoins, il ne suffit pas, par un discours rationnel, de ramener les faits à leur réalité pour dissiper ou réduire les craintes.

Nous estimons donc nécessaire d'agir de manière préventive et anticipative et de ne pas attendre que le sentiment d'insécurité ne se développe plus et marque de son empreinte notre place de la gare. Garantir la sécurité des personnes et des biens communaux doit être une priorité pour tous.

Estimant qu'un débat documenté est aujourd'hui nécessaire, les soussignés demandent à la Municipalité d'étudier les différentes mesures envisageables pour que chaque citoyenne et citoyen se sente en sécurité à la gare de Renens.

1. En établissant la liste des mesures possibles et pertinentes à court, moyen et long terme ;
2. D'engager ou de renforcer la collaboration entre les différents acteurs (Polouest, délégué jeunesse, Polfer, CFF, etc.) afin d'étudier les synergies communes en matière de sécurité ;
3. De présenter un rapport complet et détaillé au Conseil communal contenant notamment une analyse de la situation et un plan d'actions concrètes. "

M. Pascal Waeber (PLR) : " Le groupe PLR demande le renvoi de ce postulat à une commission conformément à l'article 53 du règlement de ce Conseil. En effet lors du débat sur la motion du groupe PLR pour plus de sécurité à la gare de Renens, certains ont regretté de ne pas avoir pu discuter de certains points en séance de commission. De cette façon, ils auront l'occasion de le faire. "

M. Olivier Barraud (PSR), rappelle que lors du précédent postulat ou motion, c'était le groupe PLR qui avait la présidence et qui choisissait d'inviter et du moment de rapporter devant ce conseil communal. Il rappelle aussi que dès que des commissaires ont voulu aborder d'autres sujets, ils se sont vus opposer une fin de non recevoir et une position dogmatique en disant que c'était ce texte-là ou rien, il n'y avait pas de compromis pour discuter le texte. On a déjà utilisé un jeton de présence pour 35 mn de séance, on peut recommencer, mais il tient à relever que ce n'est pas très cohérent de la part du PLR.

Mme Rosana Joliat, Présidente rappelle le règlement du Conseil qui prévoit que si le 10% des membres présents souhaitent une commission, on devra la nommer.

M. Pascal Waeber (PLR) répond à M. Barraud : " Le problème de cohérence n'est pas de notre côté. Nous avons une pétition avec plus de 800 signatures, qui demandait explicitement d'étudier si des caméras pouvaient être posées à la gare de Renens de façon à améliorer la sécurité ainsi que d'étudier d'autres solutions. La position dogmatique venait de la gauche et de l'extrême gauche qui n'ont pas voulu entrer en matière sur les caméras de vidéosurveillance. Lors de la dernière séance vous avez pu entendre comme moi qu'un commissaire n'avait pas pu discuter suffisamment, ainsi il pourra le faire. Quand aux jetons de présences, je vous rappelle que 100.000.-frs a été rajouté au budget donc ce n'est pas quelques jetons de présence supplémentaires qui doivent vous effrayer. "

La nomination d'une commission est mise au vote et plus de 10% des conseillers acceptent. La commission est nommée :

PLR : MM. Jean-Marc Dupuis et Roland Divorner
PSR : MM. Rohrbach Daniel et Barraud Olivier
Arc-en-Ciel : M. Reymond Jean-Marc
Les Verts : Mme Kocher Nathalie
La Fourmi Rouge : MM. Allauca Byron et Safai Reza

La Présidente rappelle l'usage que le premier nommé soit responsable de convoquer la commission.

12 **Rapport de la commission chargée de l'examen préalable du postulat Safai : « pour un terrain synthétique au stade du Censuy ».**

M. Nicolas Freymond, président-rapporteur, donne lecture de son rapport :

" La commission chargée d'étudier le postulat Reza Safai « Pour un terrain synthétique au stade du Censuy » s'est réunie le jeudi 26 novembre 2009 dans la salle de conférences de la Salle de spectacles.

Les autorités communales étaient représentées par Mme Myriam Romano-Malagrifa, municipale, et MM. Michel Perreten, municipal, Alain Peneveyre, chef du service Environnement et Maintenance, et François Chevalier, adjoint de la cheffe du service Culture-Jeunesse-Sports. La commission remercie les intervenants pour les informations qu'ils lui ont fournies.

Préambule

En début de séance, le postulant a rappelé l'objet de sa proposition, à savoir la construction d'un terrain de football synthétique au stade du Censuy, à l'emplacement de l'actuel terrain B. Etant donné le nombre d'équipes utilisant les terrains du Censuy (une vingtaine d'équipes) et l'impossibilité d'utiliser les terrains en gazon par mauvais temps, le postulant juge nécessaire que la commune se dote rapidement d'un terrain synthétique permettant une utilisation accrue (jusqu'à 7 matchs par jour contre 2 pour un terrain en gazon) et par tous les temps. Il fait en outre valoir que la plupart des communes de taille comparable disposent à l'heure actuelle de terrains synthétiques, ajoutant même que l'absence d'une telle infrastructure à Renens incite des joueurs à quitter le FC Renens pour rejoindre des clubs mieux équipés. Le postulant a de plus donné lecture d'une lettre qui lui a été adressée par la direction du FC Renens, faisant état des besoins du club en matière d'infrastructures.

Avis de la Municipalité

En guise d'introduction, M. Perreten a précisé que la Municipalité attendait principalement de cette séance de pouvoir récolter les doléances et demandes des commissaires afin de pouvoir les étudier et y répondre de façon pertinente dans le cadre du traitement du postulat. Il a précisé que la construction d'un terrain synthétique au Censuy figure au plan des investissements, qu'une étude de faisabilité et un appel d'offres ont déjà été effectués. Selon les offres reçues, le coût de cette nouvelle infrastructure avoisine CHF 1,5 millions. M. Peneveyre a, quant à lui, confirmé qu'un terrain synthétique peut être utilisé de façon quasi illimitée, mais il a aussi souligné que son entretien prend autant de temps que celui d'un terrain herbeux et nécessite l'achat de machines spéciales.

Mme Romano-Malagrifa a rappelé que, selon la planification du SDOL, le Censuy a le statut de zone sportive et constitue par ailleurs la seule grande zone sportive de la commune (Verdeaux excepté). En ce sens, elle a fait part de la volonté de la Municipalité de développer une approche globale de cette zone, prenant en considération les besoins de toutes les associations sportives ainsi que ceux des

écoles. Le Collège du Censuy va prochainement subir des travaux d'agrandissement comprenant des aménagements sportifs, qu'il est nécessaire d'intégrer à cette réflexion. Par conséquent, si la Municipalité est favorable à la construction d'un terrain synthétique, elle souhaite toutefois l'intégrer à la conception d'ensemble de la zone sportive du Censuy, à l'instar d'un projet de piste d'athlétisme actuellement à l'étude.

Les représentants de la Municipalité ont par ailleurs attiré l'attention des commissaires sur les contraintes financières et la nécessité d'établir des priorités en matière d'investissements. En attendant l'adoption et la réalisation du plan d'aménagement de la zone sportive du Censuy (à l'horizon 2014 pour un coût estimé à environ CHF 15 millions), ils préconisent une optimisation de l'utilisation des infrastructures existantes.

Echanges entre la commission et les représentants de la Municipalité

Les commissaires ont réservé un accueil très positif à l'annonce d'un projet de plan d'aménagement pour l'ensemble du Censuy. Ils soutiennent la démarche globale adoptée par la Municipalité, notamment parce qu'elle est censée garantir que les besoins de toutes les associations sportives seront traités équitablement. Plusieurs commissaires ont en effet regretté qu'en l'état actuel des choses certains sports semblent plus soutenus par la Commune que d'autres. La Municipalité s'est défendue de tout favoritisme, rappelant que sa politique de subventionnement soumet tous les sports aux mêmes critères d'octroi et de calcul du montant des subventions. Elle a toutefois attiré l'attention des commissaires sur le fait que la pratique de certains sports, comme la natation et le football, nécessite des infrastructures plus importantes et coûteuses que d'autres.

L'enthousiasme aidant, les commissaires ont questionné les représentants de la Municipalité sur divers aspects du projet de future zone sportive. Ces questions sortant du cadre de l'examen du postulat, elles ne sont pas rapportées ici.

Délibérations de la commission

La majorité des commissaires a estimé que l'objectif visé par le postulat figure déjà sur l'agenda de la Municipalité, celle-ci ayant même procédé à une étude de faisabilité et à un appel d'offres afin d'estimer le coût d'un terrain synthétique de football. Elle juge en outre que la démarche globale adoptée par l'Exécutif garantit l'égalité de traitement des différentes associations sportives, alors que le postulat ne vise à satisfaire que les besoins liés à la pratique du football. En ce sens, un commissaire a proposé de modifier le postulat de sorte à demander à la Municipalité de présenter au Conseil communal dans un délai d'un an un rapport sur l'avancement du projet de plan d'aménagement. Après discussions, la proposition est faite que la commission recommande de ne pas transmettre le postulat Safai et présente elle-même un postulat au Conseil communal.

À l'inverse, le postulant juge que les délais prévus par la Municipalité pour la réalisation du plan d'aménagement du Censuy sont beaucoup trop longs et il craint que le retard ainsi pris par la Commune pour se doter d'un terrain synthétique soit très préjudiciable au football renanais. Il rappelle en effet que le plan des investissements prévoit la construction du terrain synthétique en 2011-2012, alors que la réalisation du plan d'aménagement ne débutera sans doute pas avant 2014. Il

estime tout à fait possible de construire rapidement cette nouvelle infrastructure tout en veillant à ce qu'elle s'insère harmonieusement dans le futur plan d'aménagement.

Au vote, le président a opposé le postulat Safai et la proposition de présenter un postulat de commission au Conseil. Le postulat a recueilli 1 voix, la contre-proposition 6 voix et un commissaire s'est abstenu.

Par conséquent, la commission recommande au Conseil communal de ne pas transmettre le postulat Safai à la Municipalité et dépose le postulat suivant :

« Le Conseil communal de la Ville de Renens charge la Municipalité de lui soumettre, d'ici au 31 décembre 2010, un rapport présentant le plan d'aménagement de la zone sportive du Censuy. »

Le présent rapport tient lieu de développement du postulat de la commission.

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : " Je me pose une question sur la procédure adoptée par la commission. On avait un Postulat de M. Safai qui a eu l'intention de le maintenir, si il n'y a pas de changement, il y a un postulat de la commission et pourquoi faut-il les opposer ?

Si c'était un préavis avec un amendement, il faut évidemment opposer le préavis avec amendement et le préavis sans amendement car il faut bien décider une des deux choses, mais là il ne faut pas décider, il faut demander à la municipalité d'étudier une chose en lui laissant beaucoup de marge de manœuvre vu que c'est des postulats.

Qu'est ce qui empêche que l'on vote sur les deux postulats ? Je peux très bien imaginer que quelqu'un se dise qu'il ait envie qu'on ait un plan d'aménagement global des sports dans cette zone donc je vote le postulat global et j'aimerais qu'on n'oublie pas le terrain synthétique et si jamais on peut le faire plus tôt, ce n'est pas un mal, alors je vote aussi ce postulat. Cela ne veut pas dire que la Municipalité ferait deux études, elle pourrait étudier les deux choses à la fois, donc je propose que l'on vote sur les deux postulats. "

La Présidente remercie M. Leyvraz et signale qu'elle voulait procéder de cette façon et ne pas opposer les deux postulats.

Mme Irène Frei (les Verts) : " Que sont devenus les fonds qui étaient censés couvrir les frais de la construction du terrain synthétique et qui avaient plus ou moins été promis par la fondation Celestini. Je crois me souvenir que lorsque le Conseil Communal avait dû voter en urgence 90.000.-frs pour la manifestation du match à Genève, il paraissait évident que les retombées financières étaient sûres et importantes et à l'époque, les gens qui en doutaient ont passé pour des rabat-joies. Pouvez-vous expliquer maintenant comment à pu se produire cette évolution ? Est-ce une conséquence de la crise ou un retour de manivelle d'une attitude trop confiante ? "

Mme Marianne Huguenin, Syndique : " Nous avons eu principalement contact avec la fondation 4.4.2. et la réponse a été donnée aux commissaires. Finalement la fondation a dégagé un montant de 50.000.-frs qui pourra être attribué à un terrain synthétique, tout compte déduit du fonctionnement du Gala 4.4.2. Je voudrais cependant préciser, que lorsqu'on a déposé ce préavis personne ne pouvait savoir s'il y aurait bénéfice ou pas. 50.000.-frs ou 3000.000.-frs disaient les optimistes.

Un projet a aussi été mis sur pied avec le FC Renens, avec les jeunes de Renens et qui a permis de mobiliser des jeunes, de les emmener voir un match, qui a été un événement historique. La fondation 4.4.2 nous a promis un montant de 50.000.- frs pour la réalisation d'un terrain synthétique, si ce terrain se fait. C'est cette information qui a été transmise à la commission. "

M. Reza Safai (Fourmi rouge) : " Malgré l'avis de la commission, je préconise de ne pas soumettre son postulat à la Municipalité. J'aimerais tout de même en quelques points vous demander l'envoi de mon interpellation. En tant qu'ancien joueur, ayant joué sur toutes les surfaces possibles et imaginables, je trouve que les synthétiques sont aujourd'hui des outils indispensables à la pratique du sport. Je parle d'outil car certains commissaires parlaient des dirigeants du FC Renens et même si je suis tout à fait d'accord avec eux, (j'exerce d'ailleurs ma passion dans un autre club) je trouve que ce n'est pas aux jeunes de subir encore une fois, l'incompétence des dirigeants. Si vous voulez améliorer la situation et encourager d'autres gens à s'intéresser à la direction du FC Renens, la moindre des choses est de leur donner les outils nécessaires pour travailler. Comment pourriez-vous, par exemple, intéresser une personne à prendre une entreprise informatique si le portail informatique existant date des années 70 ? Comment voulez-vous demander à un électricien de faire un travail propre et bien si vous lui donnez les outils et les normes d'il y a 40 ans ? De plus, je pense que si dans une école, il y a des problèmes au niveau de la direction ou de l'enseignement, il ne faut pas pénaliser les élèves, il ne faut pas donner une chaise avec des clous qui déchirent les pantalons et blessent les élèves sous prétexte que la direction n'est pas à la hauteur. Pour encourager les jeunes à étudier, il faut mettre à leur disposition des outils et un environnement favorable.

La Municipalité préconise une démarche globale, à savoir, un plan d'aménagement de l'ensemble de la zone sportive du Censuy, pour un coût estimé à 15 millions de Frs.

Ce projet ne sera pas soumis au Conseil Communal avant 2014. En attendant, la Municipalité préconise une optimisation de l'utilisation des infrastructures existantes.

Faut-il encore attendre 10 ans pour que le plan vienne, passe devant les commissaires et soit étudié avant la mise en œuvre ? N'avons-nous pas trop attendu, comme pour le collège du Léman par exemple jusqu'à ce que le plafond tombe pour entreprendre des travaux et construire en plus, un nouveau collège ? N'est-il pas plus facile de faire un terrain synthétique régulier, plus un terrain synthétique pour la pratique de foot des enfants pour un coût maximum de 1 million de frs à 1 million et demie maintenant, plutôt qu'attendre et dépenser 15 millions de francs après ? De toute façon le revêtement sur les terrains synthétiques sont faits pour tenir 10 ans.

D'ici l'aménagement de toute la place, nous pouvons pour 1 million et demie donner un terrain praticable par tous les temps pour nos jeunes et élèves rennais.

J'aimerais juste vous faire remarquer qu'à la fin de l'année dernière, pendant les vacances scolaires de Noël, je me suis trouvé à plusieurs reprises sur le terrain multisports, qui se trouve derrière le terrain dur. A ma grande surprise et malgré le froid, j'ai pu compter jusqu'à 24 jeunes qui occupaient le terrain.

En guise de conclusion, nous avons un champion du monde et nous avons une obligation morale de montrer une meilleure vitrine avec l'installation adéquate de

notre centre sportif du Censuy. Nous sommes la quatrième ville du canton et sur les 20 premières villes du canton, pratiquement 15 ont des terrains synthétiques, comme par exemple Montreux, Vevey, Pully Prilly, Nyon et 5 à Lausanne. Par ces quelques mots, je prie, chers collègues envoyer ce postulat à la Municipalité pour qu'on puisse avoir un terrain synthétique, le plus vite possible, afin de pouvoir attendre 10 ans et le plan d'aménagement complet de la zone du Censuy tout en occupant les gens. N'est-il pas un moyen d'améliorer le sentiment d'insécurité dans notre commune ? "

M. Laurent Desarzens (les Verts) : " Je suis entièrement d'accord que l'on vote sur ces 2 postulats, qu'on les oppose.

Ceci dit, si il y a un projet d'ensemble et global dans ce secteur pour le sport, prévu par la Municipalité, le fait d'installer par avant un terrain synthétique finalement qui coûte aussi très cher, c'est comme la noisette dans le nougat, le prochain chantier on ne pourra plus le bouger. Je suis plutôt favorable au projet global, ce qui nous permettrait d'ici là car j'apprends déjà ici, selon les réponses de la Municipalité que ça demande autant d'entretien qu'un terrain vert et c'est également le cas dans le domaine public et dans les milieux sportifs. Il y a les pour et les contre de ces terrains synthétiques. J'aimerais aussi rajouter que faire du foot par tous les temps, mais qu'est ce qui est nécessaire au football essentiellement, c'est qu'on puisse jouer pour la durée du championnat et actuellement il n'y a pas de championnat et on ne voit personne sur les terrains de foot, même si c'est des terrains synthétiques, on attend la reprise du championnat et on fait les entraînements à ce moment-là. Il y a tellement de jours maussades où l'on ne peut pas jouer et il y a aussi maintenant des méthodes de drainage très intéressantes comme on le fait en Angleterre où l'on reste plutôt traditionnel. D'ici 2014, il sera possible de répondre à cette question, à savoir si c'est réellement nécessaire et si on peut répondre à ces questions techniques qui ont été soulevées notamment par M. Peneveyres, et on pourra toujours jouer au football. "

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) : " Contrairement à ce que dit M. Safai, la commission n'est pas contre un terrain synthétique, bien au contraire. Elle juge plutôt le postulat pas nécessaire, étant donné que le titre du postulat est : « étudier pour un terrain synthétique ». Toutes les réponses nous ont été données. Le prix, l'entretien, le délai dans lequel ça pourra être mis en place et ce ne sera de toute façon pas avant 2011, même si l'on commence maintenant. Au postulat, on y a déjà répondu, et c'est terminé. Par contre comme il a été dit dans le rapport et par mon préopinant, c'est très intéressant d'avoir une vision globale de la place. Ça peut coûter 15 millions, comme ça peut en coûter moins et en fonction du projet, on n'est pas obligé de tout faire en même temps, on peut faire le terrain synthétique en premier et la suite des aménagements après. Je dois absolument corriger, la commission n'était absolument pas contre un terrain synthétique, elle était pour une vue d'ensemble et était tout à fait satisfaite des réponses de la Municipalité donc le postulat, il faut simplement le classer. Le terrain synthétique suivra, quand il suivra. "

La parole n'est plus demandée. **La Présidente** reprend la procédure : On prend d'abord position sur le renvoi du postulat Safai à la Municipalité pour étude et rapport, ensuite nous voterons le postulat déposé par la commission.

Avec un large refus, (10 pour, 23 contre, et 26 abstentions) le postulat Safai, ne sera pas transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat déposé par la commission d'étude : **La Présidente** met aux voix le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'est à une large majorité que le postulat déposé par la commission est transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

13. **Rapport de la commission chargée de l'examen préalable du groupe « Les Verts » : des coursiers à vélo à Renens.**

M. Jean-Pierre Leyvraz, président rapporteur, donne un résumé de son rapport :

" La commission chargée d'étudier le postulat pour des coursiers à vélo à Renens s'est réunie le 9 décembre. Elle était composée de Mmes Irène Frei, Nicole Haas Torriani, Gisèle Martin et Brigitte Rohr, ainsi que de MM. Jean-François Jeanrichard, Antoine Philippe, Jean-Daniel Roulier et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur. Nous avons été accueillis par Mmes Marianne Huguenin, Syndique et Laure Bonnevie, adjointe du secrétaire municipal. Nous avons travaillé avec 3 invités : MM. Raoul Payot et Paul Kormann, codirecteurs de Poste-It, et M. Dominique Metz, directeur de Vélocité. Nous tenons à remercier ces personnes de leurs explications extrêmement claires et complètes.

Poste-It et Vélocité sont 2 sociétés de courrier rapide qui travaillent en réseau avec d'autres pour desservir toute la Suisse par vélo, voiture et train. Du moment que ces sociétés ont déjà un central téléphonique, il leur a été possible de greffer localement un service de livraison des achats à domicile par vélo. A Lausanne pour Vélocité sous le nom de Dring Dring et à Yverdon et Neuchâtel pour post-It. Le principe général est toujours le même, la société de courrier rapide travaille avec un partenaire local. A Yverdon et Lausanne : la Commune, à Neuchâtel : le Centre commercial de la Maladière. La desserte est définie en conséquence ; ainsi à Lausanne, on dessert les clients Lausannois, Renanais, Prillérans ou Pulliériens de magasins Lausannois. Les commerces qui participent au système l'annoncent par un autocollant en vitrine. A Lausanne, il y en a 25. Au moment de payer ses achats chez un commerçant affilié, le client remplit un bulletin, il coche une tranche de 3 heures pour le moment de la livraison et indique que faire en cas d'absence : laisser la marchandise chez un voisin, devant la porte ou la ramener au magasin. Le commerçant contacte alors la compagnie de livraison. Le système est souple, on peut aussi commander la livraison pour un autre jour au cas où le produit n'était pas en stock ou faire livrer chez une autre personne (cadeau). La compagnie n'est responsable que de la livraison de la marchandise du commerce au client. Le commerçant est l'interlocuteur direct qui paie le service, préalablement facturé au client. Il y a des limites aux livraisons : pas plus de 2 gros cabas, pas plus de 20 kg, pas d'animaux vivants, ni d'objets trop chers, pas plus de 500.-frs par bulletin de livraison. Si un produit est fragile, c'est au client de bien l'emballer, si il est périssable, c'est à lui de le récupérer à temps. A Lausanne, le coût des livraisons est de 12 frs.-, il est partagé entre le client qui paie 5.-frs et le commerçant, 4.-frs et la commune 3.-frs. Pour une livraison, Pully, Prilly et Renens, le client paie 3.-frs de plus. Pour que le système fonctionne, il semble important que parmi les commerçants impliqués, il y ait au moins une grosse surface, afin d'arriver à des nombres de commandes suffisants. Une fois que des clients commencent à

utiliser le système, d'autres suivent, par exemple leurs voisins. Ces livraisons par vélos pourraient être utiles à Renens, on rendrait service à des gens qui ont de la peine à transporter leurs achats ou qui n'ont pas envie de revenir une seconde fois comme dans le cas d'une réparation. Les commerçants de notre commune pourraient se mettre en valeur, grâce à ce service supplémentaire. Enfin, on fournirait une alternative à des personnes qui font leurs achats en voiture seulement à cause des sacs à transporter. Elles pourraient se déplacer par d'autres moyens et s'attarder plus, vu qu'elles seraient libérées de la hantise du parcage et des courses à transporter.

Quel serait le succès du système ?

Un sondage, peu scientifique au sein de la commission, montre que 2 des 8 commissaires utiliseraient ce service, au moins une fois par mois.

Si Renens se lance dans l'expérience, il serait plus simple de fonctionner comme une extension de Lausanne et d'être aussi desservi par Vélocité.

Faut-il démarrer tout seul au niveau communal ? Quitte à ce que d'autres communes se rallient par la suite ou faut-il essayer d'emblée de travailler au niveau de tout l'Ouest ?

Cela dépendra des dispositions de nos voisines. Sur la base de leurs expériences, les compagnies présentent nous proposent un exemple de plan financier adapté à notre taille, en partant de l'hypothèse que la commune verse 4.-frs par livraison. Pour la première année, il faudrait 24.800.-frs, pour les années suivantes, on paierait 16.000.-frs pour 125 livraisons mensuelles ou 19.600.-frs pour 200 livraisons mensuelles compte tenu de 10.000.-frs de coûts fixes (publicité, internet, impression des bulletins). Ces coûts ne paraissent pas démesurés par rapport aux dizaines de millions d'investissements réalisés au centre de Renens.

Pourrait-on se faire livrer des produits achetés chez plusieurs commerçants différents du marché de Renens ?

Peut-être, mais il faudrait alors définir l'interlocuteur de la compagnie.

La commission est très intéressée par l'expérience. Elle est d'accord sur la nécessité de convaincre quelques gros commerçants et sur l'opportunité de chercher d'abord une coopération avec les autres communes. Elle ne se prononce pas sur les détails de fonctionnement du système, car ce sera à la Municipalité de les étudier.

C'est donc à l'unanimité que la commission vous invite à transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport. "

M. Roland Divorne (PLR) : " Sur le fond, je n'ai rien contre les coursiers à vélos, mais je m'interpelle en quoi, la commune devrait s'ingérer dans ce système, à subventionner ladite société, ce qui ferait une sorte de concurrence déloyale sur le marché, vis à vis des livreurs, taxis et tout autre commerce. Je ne comprends pas en quoi, on donnerait cette mission à la Municipalité, d'aller subventionner cette société pour faire des livraisons aux particuliers. Moi, personnellement, je reste couac là-dessus. Pourquoi pas les maraîchers qui eux vendent les tomates bio, ne seraient-ils pas subventionnés par la commune, à chaque kilo que vous achetez car c'est bon pour la santé... Je crois qu'on ouvre les portes à tous les excès possibles avec ce type de subventionnement. Personnellement, je m'oppose à le transmettre à la Municipalité. "

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : " Je signale qu'il y a quand même un objectif de politique des transports dans ce postulat et ce n'est pas simplement comme manger des pommes bio pour sa santé. Il ne s'agit pas de la santé individuelle d'une personne, il s'agit d'un choix politique en matière de transport. "

M. Jean-Marc Reymond (Arc-en-ciel) : " Je me rappelle que dans ma jeunesse, les commerçants s'associaient des enfants entre 10 et 12 ans, qui eux se proposaient pour faire ce type de livraison. Ce système-là n'a pas été abordé dans le cadre de la commission, cela permettrait à nos jeunes de se rendre utiles et ils toucheraient quelque argent et on ne subventionnerait personne. "

Mme Nicole Haas-Torriani (Fourmi rouge) : " Il faut soulever qu'on bénéficie déjà de ça grâce à Lausanne et je connais des gens qui vont faire leurs courses à Lausanne et ils ont peut-être raison, ils ont 20 kg de marchandises et ils se font livrer à domicile, cela leur permet de finir gentiment leur soirée à Lausanne (cinéma ou autre) et il se trouve que c'est à Lausanne qu'ils paient effectivement une part à la personne qui fait livrer et ainsi soutenir les commerces Lausannois. Quand on dit que la Municipalité ne soutient pas assez les commerces de Renens ceci serait un moyen pour donner un coup de fouet à Renens. "

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) : " Je suis d'accord de donner un coup de fouet, mais est ce que les commerçants sont demandeurs et est ce qu'on a une cartographie là-dessus ? Pour en revenir à Lausanne, elle finance ça par le City management et c'est un fonds qui est alimenté par les commerçants eux-mêmes et ici ce n'est pas du tout de ça dont il s'agit et si vous voulez mettre en place un City management à Renens, vous verrez ce que les commerçants en pensent mais on ne se trouve pas dans la même logique qu'à Lausanne. "

M. Jean-Pierre Leyvraz (Fourmi rouge) : " Pour savoir si les commerçants sont demandeurs, on peut envoyer le postulat à la Municipalité qui contactera les commerçants. "

La parole n'est plus demandée. La Présidente met aux voix l'envoi de ce postulat à la Municipalité. C'est à une large majorité qu'il est transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

14. **Préavis No 83-2009 - Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.**

Dépôt du préavis-discussion préalable.

M. Olivier Barraud (PSR) : " Je remercie la Municipalité pour ce préavis qu'on attend depuis 2004. Il aura fallu un changement de Municipal à la tête du département et un changement de commandant pour y arriver, mais on y arrive et c'est une bonne chose. Pour la commission, je souhaiterais qu'on ait les chiffres des prix des macarons dans les autres communes, des communes voisines, car quand je regarde la page 15, assez spontanément, je me dis que quand on a 59.000.-frs ou 60.000.- frs de charges et dans la version la plus pessimiste 300.000.-frs de revenu et dans la plus optimiste 700.000.- frs., l'idée de ma motion n'était pas de transformer les gens qui

sont obligés de se parquer dans la rue, en vaches à lait. L'idée était d'instaurer un système qui permette aux gens qui habitent dans les quartiers, des Renanais, de trouver des places de parc et qu'on ne soit plus une place de parking pour les gens qui viennent de l'extérieur, qui posent des voitures, des camionnettes et qui reviennent le soir et qui occupent et parasitent les places de parc en permanence. J'ai été désagréablement surpris par le montant qui est demandé et je souhaite des comparaisons avec ce qui se fait dans les autres communes à ce niveau-là, pour être sûr qu'on est dans la cible et peut-être un petit peu moins cher au vu de ce que ça rapporte. "

M. Roland Divorne (PLR) : " Pour une fois je me rallie à M. Olivier Barraud. A la lecture dudit préavis, je constate aussi, à Renens on y va pas avec le dos de la cuillère comme on dit. On sera parmi les plus chers de Suisse. J'ai fait personnellement une petite étude autour de chez nous. Je regarde qu'à Neuchâtel, c'est 110.-frs par année aujourd'hui et en restant dans un secteur proche de nous, Genève, c'est 180.-frs par année, Fribourg, un des plus cher c'est 396.- frs par année. Je ne parle pas de la politique Lausannoise concernant les macarons qui est pour ma part du vulgaire racket et j'estime qu'à Renens on pourrait aussi réfléchir sur le prix exorbitant qui sera demandé aux automobilistes et aux contribuables renanais qui apprécieront, c'est pourquoi, je demande à la commission de faire revisiter les prix qui seront demandés car c'est excessif pour des Renanais. "

Mme Nicole Haas-Torriani (Fourmi rouge) : " J'estime aussi que le prix est élevé et qu'il faudra revoir votre copie. J'interviens pour demander à la commission d'urbanisme de ne pas faire d'autre rapport la prochaine fois comme ils nous l'ont fait pour les 30 à l'heure. Avoir le même soir deux rapports sur le même sujet, c'est inutile. Par contre, je pense que la commission d'urbanisme, c'est bien si elle se voit avant, qu'elle puisse délibérer et comme pour la commission des Finances, elle fasse les remarques qu'elle aurait à faire et à soulever des points qui ne seraient pas vus par la commission et que la commission qui va traiter le problème puisse justement traiter ces points-là. Avoir deux rapports qui vont dans le même sens, c'est un peu lourd. "

La Présidente constate que la Fourmi rouge lit dans ses pensées, car elle souhaitait également intervenir concernant la CUAT pour n'y ait plus de récidence par rapport à ce qui s'est passé au Conseil précédent.

M. Laurent Desarzens (président de la CUAT) : " J'aimerais juste rappeler que statutairement la commission de l'urbanisme est censée statuer sur les objets urbanistiques et d'aménagement du territoire. Si il y a une commission ad' hoc qui va s'occuper du préavis, la commission de l'urbanisme va pouvoir statuer pour sa part sur cet objet, puisqu'elle est censée avoir une vue d'ensemble de la politique urbanistique de Renens, donc c'est typiquement dans ses prérogatives. La commission des finances le fait pour sa part pour les finances. Il n'y a pas un double emploi, même si on arrive aux mêmes résultats elle est censée statuer, c'est le statut, c'est le règlement qui a été voté ici pour cette commission, et nous statuerons certainement sur cet objet. "

La Présidente fait remarquer que la commission des Finances intervient lors du dépôt concernant le préavis et non pas après le dépôt et le rapport de la commission. C'est juste ce petit point qu'il faudrait remettre à sa place. Vous pouvez intervenir sur le dépôt de préavis avec votre commission d'urbanisme et ne pas intervenir après lors du dépôt du rapport de la commission. Vous pouvez statuer à ce moment-là, donc aujourd'hui vous auriez pu statuer sur le préavis No 83 avec les membres de votre commission.

M. Laurent Desarzens (président de la CUAT) : " Je relirai donc le règlement communal et c'est aussi un problème de rendez-vous et on n'a pas toujours les mêmes rendez-vous que la commission des Finances et il n'y a pas toujours des objets sur lequel il faut statuer. On a aussi d'autres rendez-vous et d'autres objets, raison pour laquelle, on prend des rendez-vous pour d'autres dossiers. On n'a pas eu l'occasion de statuer sur ce préavis, étant donné que nous l'avons reçu jeudi dernier et l'on va voir si l'on peut trouver une solution pour nos réunions.

La Présidente fait remarquer que lors de la séance que nous aurons avec la Municipalité au mois de février il serait important de mettre de l'ordre dans les commissions des Finances, la CUAT et la CARIC. Elle propose donc qu'on en discute avec les présidents de groupe et les présidents de parti ainsi qu'avec la Municipalité et le bureau.

M. Faustino De la Fuente (Fourmi rouge) rappelle qu'il y a 10 ans, des parcomètres ont été mis en place dans le parking de la Piscine, que ça a été un fiasco total et qu'ils ont été retirés. Et de plus, en période de crise, c'est une erreur de vouloir introduire un impôt supplémentaire, les taxes pour les automobiles étant déjà assez lourdes et comme l'a dit M. Barraud, nous ne sommes pas des vaches à lait. Des vaches à lait, les automobilistes le seront toujours : certains camions paient entre 300 et 500 frs par jour, à la fin du mois, ça fait entre 6.000 et 10.000 frs. Les grosses voitures sont taxées plus, mais ce ne sont pas seulement les grosses voitures qui paient, c'est aussi le transport pour les usines, pour le commerce et tout se répercute sur les ménages. Pour finir que faudra-t-il faire ? des livraisons à vélo ? Les quinze dernières années, les salaires n'ont pas augmenté et chaque année on a 100.- frs de plus à payer. Durant ces quinze ans, on a perdu un pouvoir d'achat de 1500.-frs et cela nous amène qu'à Lausanne, 30% des personnes sont subventionnées pour les assurances maladie. Où va-t-on ? Il faut se serrer la ceinture...

Pour lui, le parking ce n'est pas une question prioritaire, ayant deux voitures et deux places de parking à côté de chez lui, il ne va pas utiliser les macarons. Si on se plaint qu'à la place du Censuy, des fourgons se parquent pendant 15 jours, des voitures sans plaque, des remorques, qui va contrôler tout ça ? Les citoyens et les voisins qui sont à côté devraient être prioritaires, alors si on veut mettre un impôt, qu'on le mette pour les personnes qui viennent de l'extérieur et qu'on offre un macaron gratuit aux locataires de proximité !

" La perte du pouvoir d'achat, par exemple, c'est les assurances qui ont augmenté leur prix et en 15 ans, ça a passé de 100.-frs à 400.- frs. Les automobilistes doivent payer pour les transports publics et quand les transports publics font des bénéfices vont-ils les redistribuer aux citoyens ? Qui va payer les impôts ? toujours les mêmes, alors il faut réfléchir et avancer dans d'autres projets, faire une caisse unique pour

l'assurance maladie, il faut aussi voir la LPP et voir combien il y a de caisses en Suisse. "

M. Olivier Golaz, Municipal, précise qu'il s'agit bien de 400.- par année et non par mois. On peut imaginer que l'on puisse y mettre deux numéros de plaques et pas qu'un et le prix pourrait être rediscuté.

La parole n'est plus demandée, la commission est nommée :

Fourmi rouge : M. Jean-Pierre Leyvraz (président-rapporteur), Mme Nicole Divorne
Arc-en-Ciel : Mme Marinella Bianchi-Rojo
Les Verts : Mme Catheline Reymond
PSR : MM. Ali Ghassem et Olivier Barraud
PLR : Mme Sylvia Mermoud et M Roland Divorne.

15. Motions, postulats, interpellations.

M. Jean-Marc Dupuis (PLR) dépose un postulat intitulé : **Accueil des enfants : une solution au sein de la famille également.**

" Les objectifs de ce postulat :

- Diminuer la demande en places d'accueil.
- Réduire le manque de places d'accueil.
- Encourager et responsabiliser les familles à trouver des solutions propres et offrir un choix.

Ce postulat, qui sera développé au prochain conseil, demande à la Municipalité d'étudier et de mettre en place un système d'allocation pour les personnes choisissant de s'occuper de leurs enfants sans faire appel aux structures communales. Le cadre familial reste la meilleure solution. En rétrocédant une partie des frais économisés par la collectivité publique aux familles, la commune de Renens ferait œuvre de pionnière.

Ce système vise à compléter et non pas à remplacer les mesures proposées par le PLR et acceptées en votation populaire sur l'accueil parascolaire. "

La Présidente confirme que ce postulat sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil.

M. Daniel Rohrbach (PSR) : Interpellation : **Mobilis ou MarthaBroulis ?**

" J'ai lu récemment dans un article de 24 heures, l'extension de la zone tarifaire Mobilis ce qui est très bien. Mais dans ce même article j'ai aussi lu qu'il est prévu d'augmenter de 5% en moyenne les tarifs des transports publics de notre Canton et cela dès décembre 2010. C'est moins bien, surtout pour les gens qui doivent compter chaque centime. J'avais cru comprendre à l'époque que cette extension ne devait rien coûter aux usagers. Y aurait-il tromperie ? on nous dit que l'amélioration de l'offre va faire augmenter le nombre des usagers, ce que je crois volontiers, mais on nous dit également que l'on va perdre 4,3 millions de francs par année... Mais si il y a plus d'usagers, en admettant 10% à terme et qu'on augmente le prix moyen de 5%, l'augmentation réelle c'est 110x105, environ 115%. Y a-t-il tromperie ? Le Canton veut faire une opération blanche pour ses comptes et il reporte sur l'utilisateur les coûts

estimés de l'agrandissement, soit les 4,3 millions, en oubliant tout simplement l'augmentation du nombre d'utilisateurs, les 10%... Ce n'est pas bien du tout ! En fait, le Canton veut faire augmenter la part du coût payé par les utilisateurs des transports publics, mais bon sang, qu'ils nous le disent ! A mon avis cette politique menace l'attractivité des transports publics et en limite injustement l'accès pour les personnes modestes et la classe moyenne et cela alors que le contexte économique n'est pas favorable et que ce même Canton va nous présenter des comptes au-delà vraisemblablement de toutes espérances, même Broulisienne.

Questions à la Municipalité :

1. A quelle " sauce " les Renanais seront-ils mangés ? (En termes d'augmentation tarifaire, principalement en direction de Lausanne).
2. Sachant que la Municipalité est représentée au sein des TL, et donc au sein de la communauté Mobilis, quelles sont les actions qu'elle entend entreprendre ?
3. La Municipalité essayera-t-elle de s'allier avec d'autres communes afin de faire entendre son (notre) mécontentement ? Je pense à Lausanne, Yverdon, Morges par exemple ?

Le Canton doit mieux soutenir le développement de la communauté tarifaire et des transports publics en général. Une politique de transfert de la voiture aux transports publics est à ce prix.

En fonction de la réponse de notre Municipalité, j'imagine lors de notre prochain Conseil, je me réserve le droit à ce moment-là de déposer une résolution à l'intention du Conseil d'Etat. "

La Présidente contrôle que l'interpellation soit bien appuyée par cinq conseillers (art.55 du Règlement du Conseil).

Mme Marianne Huguenin, Syndique, annonce que la Municipalité répondra au prochain Conseil, les questions posées demandent des réponses complètes et précises qui regardent le Canton, l'agglomération Lausannoise, les TL.

Mme Karine Clerc-Ulloa (Fourmi rouge) : **Interpellation en faveur d'une réflexion sur les Conseils de Classe.** "J'interviens en qualité de membre du Conseil d'Etablissement, pour interpellier la Municipalité sur des points qui pourraient servir à notre travail. A ce stade, j'interviens à titre personnel et dans le but de m'informer. Dans la continuité de l'interpellation de M. Leyvraz et pour avoir une meilleure vision de ce qui existe, j'aimerais connaître les expériences qui se font sur la commune et dans les communes avoisinantes, sur les conseils de classe. Je distingue l'éducation à la citoyenneté (qui me semble davantage tournée vers l'apprentissage d'une culture politique) prévue par le plan d'étude vaudois, à raison d'une période par semaine en 8 et 9^{ème} année, d'un conseil de classe ayant davantage trait à ce que vivent les élèves à l'intérieur de l'école, et qui serait une première étape vers la citoyenneté.

Lorsqu'il est pratiqué, le conseil de classe, - ou conseil coopératif - est le centre de la vie en classe. C'est le lieu où les enfants et l'adulte parlent de leur vie scolaire quotidienne, c'est le lieu où les conflits se discutent, les projets se construisent, les décisions se prennent. Les sujets abordés sont divers. Il peut s'agir d'un conflit entre deux enfants, d'une proposition de fête, d'un animal dans la classe, d'un projet, etc.

Ils sont mis à l'ordre du jour par l'intermédiaire du cahier du conseil, où les enfants notent les sujets qu'ils veulent voir traiter. Il s'agit d'un moment ritualisé, généralement hebdomadaire.

Dans l'idée de souligner, de valoriser les expériences qui favorisent une implication des élèves dans ce qu'ils vivent à l'école et pour qu'ils apprennent à parler de leurs conflits, de leurs craintes et de leurs idées, j'aimerais savoir ce qu'il en est de telles expériences dans la commune et dans d'autres communes. Je pense également que ce peut être un moyen intéressant pour limiter la violence entre les élèves, mais aussi entre élèves et enseignants.

Questions :

- Est-ce qu'il existe des conseils de classe dans les classes de Renens ?
- Est-ce que de tels conseils sont prévus et obligatoires dans la loi scolaire ?
- Si oui, à partir de quelle année scolaire ?
- Si non, est-ce que certain enseignant.e.s pratiquent les conseils de classe suivant leur propre initiative ? A-t-on connaissance d'expériences à Renens ? Et à Lausanne ?
- Comment se déroulent-t-elles ?
- Quelles sont les conditions pour que les enseignant.e.s puissent mettre en place un tel espace ?
- Quels constats sont faits à partir de ces expériences ?

Pour rappel, le règlement sur le Conseil d'Etablissement prévoit, dans les compétences du Conseil, (art. 26, al. (a)) d'inviter des délégué.e.s d'un conseil des élèves pour les entendre sur des sujets spécifiques.

Afin d'envisager les activités du Conseil d'Etablissement en toute connaissance de cause, et aussi pour mettre en lumière de telles expériences, j'interpelle la Municipalité sur les questions posées ci-dessus. "

La Présidente contrôle que l'interpellation soit bien appuyée par cinq conseillers (art.55 du Règlement du Conseil).

Mme Myriam Romano, Municipale, mènera l'enquête auprès des deux établissements scolaires de Renens et donnera réponse au prochain Conseil.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

16. Propositions individuelles et divers.

M. Jean-Marc Reymond (Arc-en-Ciel) demande que les membres de la Commission de recours en matière d'impôts se réunissent juste après le Conseil. Il a une communication à leur faire.

Mme Rose Matti (Fourmi rouge) : " Le 4 janvier ont eu lieu à Renens plusieurs accidents dus au verglas, dont un impressionnant carambolage impliquant une dizaine de véhicules, au croisement Route de Cossonay – Chemin de Jouxens. Heureusement, malgré une circulation intense sur cet axe très fréquenté, seuls des dégâts matériels sont à déplorer.

Je souhaite néanmoins poser quelques questions en tant que conseillère-relais et en tant que participante à cette rencontre citoyenne improvisée, ce d'autant plus que la commune a été vertement critiquée par les automobilistes concernés et par les services de Polouest embarqués dans l'aventure.

- Pourquoi un axe nord-sud de la ville, desservant plusieurs centaines d'habitants et par ailleurs bien pentu, est-il encore dangereusement glissant à 07h du matin, alors que les conditions d'enneigement et les risques de verglas étaient connus depuis la veille ?
- Comment est organisé le déneigement de la ville, quelles en sont les priorités et comment sont-elles définies, qui décide et comment ?

M. Perreten, Municipal : " Il y a un piquet de neige qui fonctionne depuis le mois de novembre jusqu'à fin mars à peu près. Une personne prend la météo à Genève pour savoir le temps qu'il va faire et qui se lève toutes les heures pour aller contrôler de visu ce qui se passe. Quand la neige tombe à 2 ou 3 heures du matin, c'est facile, l'équipe par à 4 heures, elle fait en trois heures à peu près le tour de la ville. Mais quand la neige commence à tomber à 6 heures du matin, comme c'est le cas parfois, on part à 6 h. 30, les voitures sont déjà en travers et cela ralenti énormément le passage du camion. Normalement, l'automobiliste doit adapter la vitesse de son véhicule aux conditions de la route. Un déneigement, c'est 6 tonnes de sel, si on passe deux fois, c'est 12 tonnes. Il nous en reste 40 tonnes, car on en a racheté, mais il n'y en a plus à Bex. On fait très attention à déneigement, mais on n'arrive pas à enlever la neige avant qu'elle ne soit tombée ! "

Mme Rose Matti (Fourmi rouge) : " Le problème en l'occurrence n'était pas la neige, mais la glace cachée sous la neige. Une fois qu'on le remarque, c'est trop tard, le véhicule glisse. Merci pour votre réponse.

Pour finir une remarque et un souhait émanant de plusieurs habitants du quartier Sur-la-Croix, déplorant qu'eux-mêmes et certains de leurs invités se soient fait coller la nuit du 31 décembre pour cause de parcage inadéquat :

- Serait-ce réellement déplacé de demander un peu de tolérance à certaines occasions dont la pertinence est facilement évaluable ?
- Si oui, nous nous réjouissons du projet macaron et attendons une proposition concrète afin que les places de parc du quartier puissent être utilisées par ses habitants et que des mesures soient prises pour les libérer et appliquer la loi au pied de la lettre pour les véhicules en constante et gratuite infraction dans cette rue. "

M. Olivier Golaz, Municipal : " Effectivement, c'est à l'appréciation du policier qui vient et qui va malheureusement ou heureusement pour la Commune poser des amendes pour cause de parcage inadéquat. Je veillerai à ce que lors de périodes de fêtes et plus particulièrement le 31 décembre, on accorde une certaine tolérance. Il faut savoir qu'il y a un certain nombre de policiers qui sont présents et ils font leur travail et font respecter la loi. "

M. Jean-François Jeanrichard (PSR) demande à la Municipalité où en est la piste cyclable à Verdeaux.

Mme Tinetta Maystre, Municipale : " Il faut qu'on en parle en bilatérale, que j'aille voir sur place et que je consulte le dossier. Je vous répondrai donc au prochain Conseil. "

La Présidente tient à féliciter les élèves et les enseignants du collège de Verdeaux qui ont pris l'initiative de vendre des pâtisseries à la récréation et le montant récolté sera envoyé pour les victimes du terrible séisme en Haïti. Elle trouve que c'est une excellente idée et initiative. Elle imagine que dans d'autres collèges il y a aussi des choses ponctuelles qui se font mais elle tient à souligner celle du collège de Verdeaux.

La parole n'est plus demandée, elle est close.

La présidente clôt la séance à 22h05, remercie chacune et chacun et donne rendez-vous **au jeudi 4 mars 2010 à 20h15**

La Présidente

La Secrétaire

Rosana Joliat

Arielle Bonzon

Modification à la liste des conseillers communaux

Supprimer M. Thierry Oppikofer

Ajouter M. Jakup Ahmeti (les Verts), rue de Lausanne 57, 1020 Renens

Téléphone: 021 635 58 72

Ajouter M. Martial Rittiner (PLR), avenue des Baumettes 74A, 1020 Renens

Téléphone: 021 635 88 86